

Mairie de CHARTAINVILLIERS

28130

Téléphone: 02 37 32 32 91

Email : mairie.chartainvilliers@wanadoo

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° 04 / 2023

OBJET :

DEMANDE FONDS DE
CONCOURS A CHARTRES
METROPOLE
ACHAT ET MISE EN PLACE
D'UN RADAR PEDAGOGIQUE

Date de la convocation
du Conseil Municipal :

3 Mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf Mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, maire.

Étaient présents : Mesdames LEJEUNE, BENOIST, DE BEIR et CHEUL et Messieurs TANTY, VERNIOL, BOUAZIZ et DROIT,

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : D. CHOLLEY (pouvoir à D. LEJEUNE), T. GARNIER (pouvoir à Alain BOUTIN) et C. PICHOT

Monsieur G. BOUAZIZ a été élu secrétaire.

Le Maire présente aux conseillers une estimation financière pour l'achat et la mise en place d'un radar pédagogique.

Le devis s'élève à 2 353.90 euros H.T (soit 2 824.75 euros T.T.C.).

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

. APPROUVE l'achat et la mise en place d'un radar pédagogique,

. SOLLICITE à cet effet un fonds de concours auprès de Chartres Métropole pour ce projet,

Le plan de financement s'établit comme suit :

Fonds de concours Chartres Métropole (50 % du montant HT)	1 176.98 euros
Autofinancement	1 647.77 euros
TOTAL (montant des travaux T.T.C.)	2 824.75 euros

L'aménagement sera effectué après réception de la délibération attributive de subvention, et en tout état de cause au cours de l'exercice 2023.

Certifié exécutoire
Compte tenu de sa
Réception en Préfecture
Le
Et de sa publication

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212800841-20230309-04-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2023

